

LE PRÉSIDENT BAUDRIER

En d'autres temps, moins tristes que les nôtres, quand notre ancienne et grande magistrature pouvait obéir à ses nobles traditions, il était d'usage dans les Cours ¹ que, le jour de leur rentrée, le magistrat du Parquet chargé de prononcer le discours, rappelât les noms de ceux qui, dans l'année judiciaire précédente, avaient quitté leurs sièges, par suite de limite d'âge ou devancé volontairement l'heure de leur retraite ou que la mort avait ravis. C'était un pieux et dernier hommage qu'on leur rendait ainsi, un dernier adieu qu'on envoyait à des collaborateurs aimés dont la Cour regrettait l'éloignement. Mais, cette année, le Pouvoir après avoir mutilé et décimé la magistrature, a exigé qu'elle rompît aussi avec cette belle tradition, et le nom vénéré de M. Baudrier, arraché de son siège, n'a pas pu être prononcé, lors de la dernière reprise, par la Cour, de ses travaux habituels, et ne le sera pas davantage à la prochaine rentrée. Mais cet étrange ostracisme, au lieu d'amoinrir les magistrats qui en ont été victimes, n'a fait

¹ « Un usage qui remonte à plusieurs siècles, veut qu'aux audiences solennelles, les magistrats que l'âge ou la mort avaient séparés de la compagnie, reçussent un public hommage. Seuls, les *indignes* en étaient privés. Le silence gardé sur leurs noms était pour tous leurs collègues et pour les avocats présents à la barre, le *silence du déshonneur*. M. Marlin-Feuillè n'a pas hésité... il a assimilé ceux qu'il éliminait à des *magistrats indignes*, essayant par là de les *flétrir*. Défense a donc été faite à tous les magistrats de France de parler dans leurs discours de rentrée de ceux que le *bon plaisir* de la Chancellerie avait exclus... Tant il est vrai qu'on ne peut entrer dans une voie fautive et commettre certains actes, sans arriver, par une pente fatale, jusqu'à *ordonner des iniquités qu'un jour on rougira d'avoir prescrites*. » (M. Picot, de l'Institut. Une épuration radicale. *Revue des Deux-Mondes*, 1884).